



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuaire

Question écrite n° 49034

Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur les difficiles rencontres par les personnes malvoyantes pour la lecture de l'annuaire telephonique. L'edition 97 de l'annuaire telephonique a recu quelques modifications allant dans le bon sens pour l'utilisateur mais depuis deux ans l'annuaire est imprime en plus petits caracteres. Les personnes ayant des problemes visuels importants rencontrent d'énormes difficultés pour rechercher des numeros dans l'annuaire. Il existe actuellement des livres et journaux edites en gros caracteres, « lecture confort », pour les malvoyants. Ne pourrait-on pas envisager une edition de l'annuaire en plus gros caracteres a destination des personnes malvoyantes ? Il lui demande de bien vouloir lui preciser les mesures qu'il envisage de prendre a ce sujet.

Texte de la réponse

Le choix du format unique actuel (250 200 millimetres) a ete retenu, des 1994, apres experimentation et consultation d'un panel d'utilisateurs. Deux raisons essentielles ont fonde ce choix : d'une part, il constitue un moyen terme entre le petit format, juge peu lisible, et le grand format juge trop encombrant ; d'autre part, il a permis, dans un contexte de forte hausse du prix du papier, de maintenir les couts de production. Cependant, afin de tenir compte des difficultés evoquees concernant la lisibilite des caracteres, tous les moyens sont recherches, dans le cadre de ce format, pour ameliorer le confort de lecture, notamment par le choix de la police de caracteres la mieux adaptee. Ainsi, la taille des caracteres a ete accrue de 5 % dans les editions sorties a partir de 1996.

Données clés

Auteur : [M. Le Fur Marc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49034

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1038

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1429